



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 23 février 2026

**AGRICULTURE**

***Canne à sucre – versement de 3,6 millions d’euros aux planteurs livrant en sucrerie***

Le paiement de l’aide nationale surfacique pour les planteurs de canne à sucre ayant livré en sucrerie pendant la campagne 2025 a été effectué jeudi 12 février 2026 par l’Agence de services et de paiement (ASP) directement sur le compte des 1 600 bénéficiaires. Ce dispositif mobilise 3,6 millions d’euros de fonds État.

Cette aide vise à compenser une partie des surcoûts de fonctionnement auxquels font face les producteurs des outre-mer par rapport aux exploitations cultivant la betterave sucrière en hexagone.

Le montant unitaire de l’aide est de 447 euros par hectare de canne destinée aux deux sucreries de Guadeloupe (usine Gardel – le Moule – et sucrerie de Marie-Galante)

Le paiement de cette aide a été réalisé dans les délais prévus par la convention canne 2023-2028.